

ATTESTATION DE CONFORMITE POUR RESERVOIR A MAZOUT

Firme : SCAILLET CARL et Cie SNC
 7, Rue du Hussard
 5600 Franchimont
 TVA BE 0874.119.359
 FORTIS 001-4577644-96
 071/66.83.68.
 RPM DINANT

Client : Administration communale Virminval
 Rue et n° : Parc communal
 Code postal : 5612 Ville : Virminval
 Tél : 0691 31 00 10
 N° TVA :
 Couleur de la plaquette :
 VERTE ORANGE ROUGE N° : 47 34

N° du technicien : AgrW.TUS-013/A/01 Date de contrôle de l'appareillage utilisé : 29/11/13

Adresse du nouveau réservoir :
 Contenu nominal du réservoir : 3000 L Matériau : Népal N° réservoir : ST Ø 1200mm
 Type du réservoir : cyl et epur ☐ Paroi accessible ☒ Paroi inaccessible
 Situation du réservoir et accessoires : Sur au Chantier : Trésbytere Olloy

1. Réservoir jusque 5000 L pour le chauffage d'une habitation

VALIDITE : 3 ans

Date de mise en service : 1/1/14

Date du contrôle : 6/2/2014

Contrôles :

- ☒ Contrôle visuel des accessoires
- ☒ Système de protection de débordement OK
- ☒ Contrôle de la présence d'eau et de boue
- ☒ Système de détection de fuite non
- ☒ Certificat du contrôle précédent 04/2005
- ☐ Mesure de différence de potentiel
- ☐ Contrôle visuel de la paroi extérieure

Remarques :

Test d'étanchéité par ultrasons : 0,10 bar
 Hauteur du liquide avant : 48 cm
 Hauteur du liquide après : 48 cm
 Décibel dans : 6 Décibel hors : 5
 Hauteur d'eau : Av. 0 Ap. 0
 Interne étanche

- ☒ Exploitation autorisée (vert) (oui - non)
- ☐ Exploitation défendue (rouge) (oui - non)

☐ Exploitation soumise à une revisite (orange) :

2. Autres réservoirs que prévus sous 1.

VALIDITE :

Date de mise en service :

Date de contrôle :

Contrôles :

- ☐ Contrôle visuel des parties externes visibles et de l'état général de l'endroit de stockage
- ☐ Protection cathodique
- ☐ Système de détection de fuite
- ☐ Système de protection de débordement
- ☐ Présence d'eau et de boue
- ☐ Certificat de contrôle précédent
- ☐ Salissements hors du réservoir
- ☐ Contrôle de corrosivité du sol

Remarques :

Test d'étanchéité par ultrasons : bar
 Hauteur du liquide avant :
 Hauteur du liquide après :
 Décibel dans : Décibel hors :
 Hauteur d'eau : Av. Ap.

- ☐ Exploitation autorisée (vert) (oui - non)
- ☐ Exploitation défendue (rouge) (oui - non)
- ☐ Exploitation à revisiter (orange) le :

Remarques :

Je déclare avoir effectué les contrôles qui sont prévus par la législation sur la pollution du sol
 Nom et signature du technicien. Nom et signature du client.

Suivant arrêté du gouvernement wallon du 14/08/2008

A la date du contrôle d'étanchéité, Scaillet Carl délivre un verdict et une attestation de conformité. Ce contrôle ne garantit cependant pas l'usure de la citerne et des tuyauteries après ce test. Scaillet Carl ne prévoit donc pas de période d'étanchéité pour l'avenir.